

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

L. 210.
Argent 190. Messel 36 quartier, & 36 quartier de vin de Suisse de 32 litres, mauvais, Boie de Sapin rendu franco. 1 pot de vin chaque Commune.
Provinc. de Vevay. Foncières de Dixmes.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

H. B.
Les articles qui se regardent par le
Rég. de l'Éch. de Bourg est dans un blanc.
Lausanne - Section de Bourg.

De Bourg

De Lausanne
De Vevay

Il y a quelques maisons isolées
éloignées d'environ un quart de lieue
de la Ville.

236 *H.F.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la musique des Romains, la Religion, un peu de Géographie, l'explication de la feuille populaire & de quelques points de la Constitution.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école toute l'année; elle dure 6 heures par jour; d'hiver, avant midi & 3 après.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Testament, Catéchisme d'Otterwald retrouché, un petit livre de pastouret, les Romains, Grammaire de Rolland, & une Géographie par l'A. B. C.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

J'aurai bien que l'on peut.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Voilà plus haute. En été 12 à 15 heures, d'hiver, suffisantes, tant pour la santé du régime que pour celle des élèves.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont classés par le régime, selon leur capacité.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Magistrat de Lausanne d'après un examen fait par le Pasteur de la Ville & par un Banneau.

b. D'où est-il?

De Pully près Lausanne.

c. Son nom

Pierre-François Reymanlin.

(3)

d. Son âge.

Environ 40 ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Point.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis onze ans & 8 Mois.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit la vocation précédente?

À Pully où il enseignoit déjà, travaillant aussi à la Vigne. Un peu de tonnelier.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Rien.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver environ Sixante & quinze par Eccl.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

Point de filles. En été de quarante à cinquante.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il loue un appartement qui lui coûte 100 francs de suite. Il faut observer que le Régent de la Section de Bourg ne trouvant point de logement convenable pour son école a été obligé de se louer dans cet appartement mal-sant tant pour lui que pour ses élèves, les propriétaires de maisons ne voulant absolument point louer pour leur école. Il seroit donc bien à désirer que le Gouvernement prit en considération ce détail etc. Le propriétaire des maisons les maintient.

234

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Trois fois huit francs, mais il en faut déduire cent francs pour son logement, il n'a donc de pension que cent quatre vingt francs.
En argent & une toise de bois de sapin.

De la Ville de Lausanne.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District.

e. Canton.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Lausanne

on sait que c'est un village

de Brang

de Lausanne

Du Léman

Il y a des maisons appartenantes à l'école qui sont éloignées environ un quart de lieue

238